

DISPOSITIF : PASS'SPORT 2025

Le dispositif est reconduit cette année, par le « Ministère des Sports et de la Jeunesse et de la Vie Associative », avec une aide revalorisée à : **70 €**

Sont éligibles en 2025 les jeunes :

- De 14 à 17 ans bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) ;
- En situation de handicap :
 - De 6 à 19 ans bénéficiaires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) ;
 - De 16 à 30 ans bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) ;
- De moins de 28 ans bénéficiaires d'une bourse attribuée avant le 15 octobre 2025 :
 - Bourse du CROUS (y compris l'aide annuelle) ;
 - Bourse régionale pour une formation sanitaire et sociale.

Calendrier du dispositif :

Les codes sont valables du 1er septembre au 31 décembre 2025.